Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le 23 JUIN 2023
ID : 081-218101400-20230623-1841_MPDDAVTENN-AU

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Lavaur,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu le code de la Commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision prise, en vertu d'une délégation en date du 28 mars 2023, visée par la Préfecture le 28 mars 2023, pour attribuer le marché n° TV 2023-02 afférent aux travaux d'aménagement de deux terrains extérieurs de tennis avec un revêtement performant en résine, stade municipal avenue Jacques Besse, lequel a été signé le 4 avril 2023, pour un montant de 187 029,12 € T.T.C (montant de base de 179 454,72 € T.T.C et une P.S.E. de 7 574,40 € T.T.C. affermie en cours de chantier par ordre de service en date du 12/05/2023) ;

Vu la décision prise, en vertu d'une délégation en date du 5 juin 2023, visée par la Préfecture le 6 juin 2023, pour signer l'avenant n°1 au marché n° TV 2023-02 afférent aux travaux d'aménagement de deux terrains extérieurs de tennis avec un revêtement performant en résine, stade municipal avenue Jacques Besse, lequel a été signé le 7 juin 2023, pour un montant de 8 773,30 € T.T.C ;

Considérant que des travaux supplémentaires, s'avèrent absolument nécessaires afin de faire droit à un souhait appuyé émis en cours de chantier par les responsables du club utilisateur principal des installations en vue d'en améliorer leurs fonctionnalités et leur sécurité ;

Considérant que lesdites prestations doivent faire l'objet d'un avenant n°2 au marché n°TV 2023-02 pour un montant total de 1 200,00 € H.T. soit 1 440,00 € T.T.C.

DECIDE

ARTICLE 1 :
Il sera signé l'avenant n°2 au marché TV 2023 – 02 avec

la Société EUROVIA Midi-Pyrénées
33, rue Evariste Galois – Za Montplaisir

81011 ALBI CEDEX 9

☎ : 05.63.43.24.40 Fax : Courriel : tarn@eurovia.com
SIRET : 414 629 162 00184

.../...

Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le 23 JUIN 2023
ID : 081-218101400-20230623-1841_MPDDAVTENN-AU

DECIDE

ARTICLE 1 :
Il sera signé l'avenant n°2 au marché TV 2023-02

avec la Société EUROVIA Midi-Pyrénées
33, rue Evariste Galois – Za Montplaisir

81011 ALBI CEDEX 9

☎ : 05.63.43.24.40 Courriel : tarn@eurovia.com

SIRET : 414 629 162 00 184

pour un montant de 1 200,00 € H.T. soit 1 440,00 € T.T.C.

Le montant de base du marché initial était de	179 454,60 € T.T.C.
La P.S.E. réseaux électriques affermie pour un montant de	7 574,40 € T.T.C.
Le montant de l'avenant n°1 s'élève à	8 773,30 € T.T.C.
Le montant de l'avenant n°2 s'élève à	1 440,40 € T.T.C.
Le nouveau montant total du marché TV 2023 - 02, s'élève à	**197 242,70 € T.T.C.**

****

ARTICLE 2 :
Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 de la Commune, opération 489, compte 2315, fonction 30, (engagement n°23.104.991).

Fait à Lavaur, le 23 Juin 2023

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (Tarn)

Décision prise en date du 23/06/2023 prise en vertu d'une délégation du conseil municipal en date du 10/07/2020, concernant l'avenant n°2 au marché TV 2023-02 relatif aux travaux d'aménagement de deux terrains extérieurs de tennis avec un revêtement performant en résine, stade municipal avenue Jacques Besse.